

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Présence romande au comité de IUSPC

Sous la présidence de M. Léon Schurmann, conseiller national, l'assemblée annuelle de l'Union suisse pour la protection des civils (USPC) s'est réunie le 2 octobre à Liestal. Il n'est pas trop tard pour revenir sur ces assises, dont l'ordre du jour était particulièrement important, et où des points appelant quelques controverses avec les sections romandes ont été discutés. Il s'agissait, par ailleurs, d'une séance de travail d'où tous les «à-côtés» habituels en de pareilles circonstances avaient été bannis. Ce qui n'empêcha pas de nombreuses personnalités civiles et militaires d'être présentes — en plus des délégués des sections cantonales — et ce qui n'empêcha pas non plus les organisateurs de combler de présents leurs hôtes, et de préparer à leur intention un repas particulièrement apprécié. Il convient donc, et avant tout, de remercier lesdits organisateurs à savoir les membres de la section Bâle-campagne.

Structure de l'USPC

Après l'adoption des comptes 1970 et du budget 1971-1972, pour la caisse centrale et pour la revue «Protection civile-Zivilschutz» on passa à un point particulièrement important, celui de la structure de l'USPC. A une tendance nettement centralisatrice, les membres romands au comité central, les sections cantonales et la Commission romande d'information opposaient le principe du fédéralisme qui leur semblait être la seule solution valable. Monsieur Fernand Martin, président de la section neuchâteloise, traduisit d'ailleurs les prises de position des Romands... et pour finir on «limita les dégâts». C'est-à-dire que le principe des sections cantonales subsistera, et que là où il n'existe pas encore de ces sections, on pourra admettre des membres individuels. Mais, et c'est ce qui nous paraît l'essentiel, il ne suffira pas de prendre un abonnement à la présente revue, pour être sans autre membre de l'USPC. Nous avons suffisamment dit combien cette proposition nous paraissait dangereuse à tous égards — aussi bien pour l'USPC, avec des risques de noyautage, que pour les sections cantonales — pour nous réjouir de la décision de l'assemblée. C'est-à-dire que la qualité de membre ne sera acquise qu'après une déclaration formelle d'adhésion de la part de l'intéressé. Cette adhésion comportant alors l'abonnement à «Protection civile-Zivilschutz».

Autre problème qui amena de nombreuses discussions lors des séances de comité ou de commission: la fusion de notre journal avec «Schutz und Wehr».

Là encore, les Romands prirent une position négative... et ils furent servis par les circonstances, à savoir l'abandon par les groupements militaires de cet organe. Et pour éviter que le titre «Schutz und Wehr» soit repris et devienne un journal concurrent, il figurera en petits caractères — suivant entente avec la Maison éditrice — sous le titre principal «Protection civile-Zivilschutz». A part cela rien de changé dans la revue officielle de l'USPC, qui — cela va de soi — continuera à aborder lorsque cela sera nécessaire des problèmes touchant à la défense nationale.

Membres romands au comité central

L'ordre du jour appelait le renouvellement du comité central de l'USPC, et M. Léo Schurmann a été reconduit dans ses fonctions de président central. Le secrétaire central, M. Hector Grimm a par contre dû se désister pour raisons de santé. Ce que nous regrettons, tout en souhaitant pour lui que son état général s'améliore.

En ce qui concerne plus particulièrement la Suisse romande, nous avons noté que les personnes suivantes restent attachées au comité central:

Neuchâtel: Mlle Berthoud, MM. F. Martin et A. Laubscher
Valais: Me Guy Zwissig

Vaud: Me Pfund, MM. Marcelin Cordone et Roger Parisod

Genève: MM. Jean Naef et John Chevalier.

Ainsi, le point de vue romand sera toujours présenté avec efficacité au sein du comité de l'USPC grâce aux personnes ci-dessus, dont cinq — soit dit en passant — font partie de la Commission romande d'information.

Programme d'activité et «Conception 1971»

Le programme d'activité de l'USPC et de ses sections pour les mois qui viennent sera axé en bonne partie sur la «Conception 1971» de la protection civile. C'est pourquoi, en fin de séance, une table ronde avait été prévue qui a permis de voir un peu plus clair à ce sujet, alors que le Conseil fédéral présente son projet aux Chambres fédérales. D'ailleurs, il a été décidé de mettre sur pied des séances d'information — dans le cadre de l'USPC — de telle façon que notre population soit renseignée à propos d'un problème qui touche à sa survie.

S'il fallait résumer l'assemblée de Liestal, nous dirions que ce fut une des plus intéressantes et fructueuses de celles auxquelles nous avons assisté jusqu'à ce jour.

Expositions dans les Grands Magasins

Cette fois le circuit est terminé qui a permis de faire connaître divers aspects de la protection civile aux habitants de neuf de nos cités romandes, cela grâce à la compréhension de la direction des Grands Magasins «Innovation-Grand Passage». Prochainement nous ferons un bilan qui permettra de tirer des conclusions — et aussi des leçons — d'une action qui n'avait encore pas eu son pareil en Suisse romande. Mais en attendant, voyons comment s'est présentée la dernière des expositions qui a eu lieu à Martigny dans les grands magasins «A l'Innovation». Une exposition à laquelle avaient voué tous leurs soins le chef de l'Office cantonal PC, M. Albert Taramarçaz, et particulièrement une de ses collaboratrices Mlle R. Günthert, et le chef local de Martigny, Charly Délez. Et, fidèle au système que nous avons employé dès le début, nous donnons un aperçu de cette neuvième exposition de l'année 1971, en reproduisant un article paru à ce sujet dans la presse valaisanne (rédaction).

Martigny

(lu dans le *Nouvelliste et Feuille d'Avis* du Valais).

Prévenir vaut mieux que guérir

«La défense nationale est notre plus ancienne tradition suisse. Elle est liée à l'existence même de notre Confédération, a dit un jour le conseiller fédéral von Moos.

Une armée forte, composée de tous les citoyens en âge de servir, équipée pour une guerre moderne, peut décourager un adversaire. Mais aujourd'hui la guerre concerne la population tout entière.

Ce n'est certes pas un cri d'alarme lancé par notre haut magistrat; cependant le devoir de l'autorité responsable est de prévoir le pire. Une armée ne peut tenir si le moral du peuple craque derrière elle. C'est pourquoi on a créé la défense civile qui engage à une prise de conscience, car la protection du pays ne dépend plus de l'armée seulement.

Nous sommes tous appelés à des tâches nouvelles auxquelles on doit se préparer. Que nous soyons hommes, femmes, jeunes et vieux.

La protection civile se veut donc indispensable en cas de guerre, nécessaire en cas de catastrophe, utile tous les jours.

Une exposition itinérante a touché, au cours de ces derniers mois, Lausanne, Bienne, Payerne, Sierre, Porrentruy, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Genève. Le thème fut le même partout mais il a le gros défaut de ne point tenir compte des conditions locales, des endroits dans lesquels elle fut organisée. (? réd.)

C'était par trop général.

Aussi notre chef local Charly Délez, M. Albert Taramarçaz, chef de l'Office cantonal de la protection civile, ont-ils voulu innover en la plaçant dans son contexte martigneraïn.

Cette exposition, qui a eu lieu dans le cadre des grands magasins A l'Innovation SA, montre quels sont les dangers qui peuvent nous menacer en temps de paix.

Dangers d'inondation en tout premier lieu, car, si les barrages de Mauvoisin et des Toules venaient à se rompre en même temps, la hauteur de l'eau, à Martigny, atteindrait près de 20 mètres.

On nous indique quelles peuvent être les causes d'inondation:

- pluies diluviennes (Vernayaz);
- débordements de torrents et rivières (Rhône);
- ruptures de digues ou barrages (Malpasset);
- lames de fond arrachées à un bassin d'accumulation par une chute soudaine au milieu des eaux d'une importante masse de matériaux (Longarone).

Dans ces cas particuliers, la protection civile, avec la collaboration d'institutions spécialisées et du service territorial de l'armée, à une mission bien précise:

- Contrôle des installations de retenue des eaux.
- Surveillance de l'environnement près des bassins d'accumulation.
- Mise en place de moyens d'alarme et vérifications de leur fonctionnement.
- Analyse des zones susceptibles d'inondation.

— Etude de plans d'évacuation dans ces zones.

— Exercices d'évacuation.

— Préparation de centres d'accueil hors de portée des eaux.

— Informations.

— Instructions à la population.

— Mise en sécurité de la population.

Elle prépare et instruit les gardes d'immeubles, des spécialistes du service d'alarme, de liaison, de l'entraide aux sans-abri, des services du feu, techniques et sanitaires.

La population est donc invitée à visiter cette exposition qui se présente sous trois volets différents. Elle pourra d'autre part assister à la projection de films à la salle de spectacle du collège Sainte-Marie:

— «Et toi?», bande tournée à Martigny avec la collaboration de quelques acteurs locaux;

— «Eaux en furie» (rupture de barrage);

— «Secondes décisives», premiers secours aux blessés.

Quant aux élèves des écoles, ils y seront conduits par le corps enseignant, selon un horaire spécial.

La protection civile à l'échelle martigneraïne doit nous intéresser tous. Un sain réalisme nous invite à envisager le pire pour nous inciter à prendre les mesures indispensables à notre protection.

Il y va de notre salut, de ceux qui nous suivent.

Le vernissage: une réussite

Le vernissage hier en fin d'après-midi de cette importante exposition à réuni

pas mal de monde: le conseil communal in corpore, M. Willy Broquet, sous-directeur de l'Inno à Lausanne, le colonel-brigadier Schmidt, commandant de la zone territoriale 10, le colonel Roux, le conseiller national Alois Copt, des députés.

Dans son allocution de bienvenue, le président Edouard Morand a salué les hôtes et remercié les magasins Inno pour leur initiative.

Ce fut ensuite le chef local de la protection civile de Martigny, M. Charly Délez, qui s'adressa à l'assemblée, suivi par M. Albert Taramarçaz, chef de l'Office cantonal.

M. Gérard Porret, gérant situa l'exposition dans le contexte du magasin.

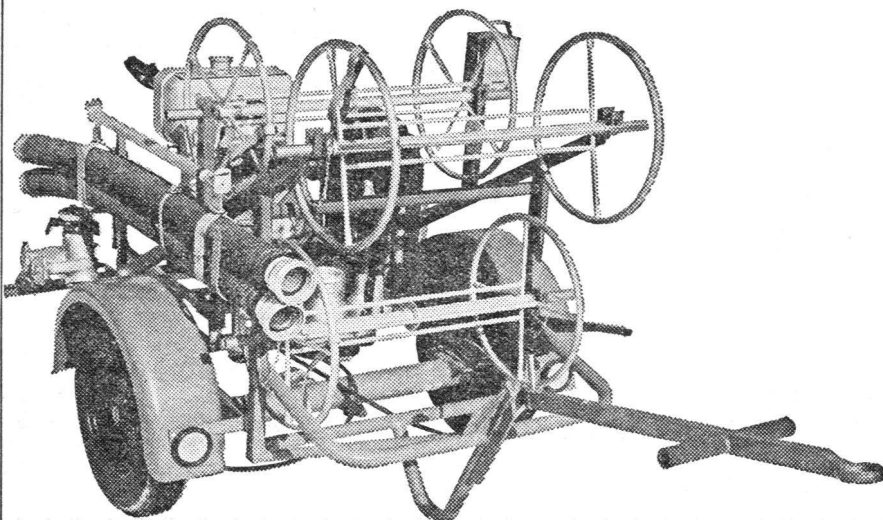
En fin, c'est M. Roger Parisod, chef local de la protection civile de Lausanne, qui félicita les Martigneraïns pour avoir innové dans leur présentation du sujet en sortant des chemins battus.

Le but de l'exercice est en effet de permettre au public de prendre conscience de la nécessité d'avoir un organisme de protection civile local bien au point.»

Ainsi qu'on peut le constater à la lecture de l'article ci-dessus, la série des expositions dans les Grands Magasins s'est terminée en beauté, ce qui va encourager la commission romande d'information à mettre au point pour l'an prochain une ou plusieurs autres actions d'entente avec les organes spécialisés de l'USPC. (réd.)

Le président de la CRI:
John Chevalier

Transportwagen für Motorspritze Typ 1 Chariot de transport pour motopompe type 1



- Mit Halterungen für gesamte Ausrüstung
- Deichsel aufklappbar
- Typengeprüft

- Supports pour l'équipement complet
- Timon relevable
- Chariot homologué

VOGT AG 3515 Oberdiessbach BE
Maschinenfabrik Fabrique de machines ☎ 031 92 55 55
Feuerlöschgeräte Matériel d'incendie

VOGT